

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par

M. Cinieri, M. Masson, Mme Bassire, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« six »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la France veut montrer l'exemple en terme de préservation de l'environnement, elle doit avoir des objectifs encore plus poussés. C'est pourquoi cet amendement propose de diviser les émissions de gaz à effet de serre par 7 entre 1990 et 2050.